



Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 27

Date de la convocation : 07/07/2023

Date d'affichage : 07/07/2023

***DELIBERATION N° 058/2023
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES***

SEANCE DU 13 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Maire de la Commune.

Présents : François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Marie-Anne HAUSPIEZ – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Jacqueline KEILING – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Christine BACHES – Claire SALFATI TEDGUI – Mireille CORONES YAGOUBI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Richard VENDRELL – Bénédicte SARASSAT – Yannick CALLAREC – Jordi DELCLOS – Sylvain VIOT – Eric BOUILLIN

Pouvoirs :

- Modeste BOSQUE donne pouvoir à Jean PEZIN
- Michèle GRANIER donne pouvoir à Carole CARTON
- Patricia PICHARD donne pouvoir à François RALLO
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Eric BOUILLIN

Absents : Caroline PICCOLO – Joseph CASCALES

Secrétaire de séance : Jordi DELCLOS

OBJET : Désignation du correspondant « Incendie et Secours » de la commune.

M. le Maire fait part à l'assemblée des dispositions du décret n° 2022-1091 du 29/07/2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant « Incendie-Secours ».

Il indique la vacance actuelle de correspondant dans la commune et rappelle ses missions prévues par l'article D.731-14 du Code de la Sécurité Intérieure, c'est-à-dire, l'information et la sensibilisation des administrés et du conseil municipal.

Ainsi, dans la commune, ce correspondant sera chargé des missions suivantes, sous l'autorité du maire :

- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;

- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune ;
- informer périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Par suite, M. le Maire propose la candidature de Madame Christine Bachès, conseillère municipale, comme correspondante « Incendie et Secours ».

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Désigne** Madame Christine Bachès, conseillère municipale, comme correspondante « Incendie et Secours » ;
- **Autorise** M. le Maire à signer tout document utile dans cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



François RALLO

Publication le : 18 JUIL. 2023